



Commune d'Hautot le Vatois
Département de la Seine Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton d'Yvetot
Communauté de communes de la région d'Yvetot

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le dix mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de HAUTOT-LE-VATOIS, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Claude BELLIN, Maire.

Etaients présents : Mmes et MM les Conseillers Municipaux Claude BELLIN, Christine SEGUIN, Michaël BLONDEL, Delphine CARPENTIER, Lydie ADE, Céline DUFOUR, Karine DUVAL, Bernard GARDEMBAS Yves CHAZERAULT Marc ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Karine DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

CONSEILLERS En exercice : 10	Présents : 10	Votants : 10
CONVOCAATION le 6 mars 2025	PUBLICATION	13 mars 2025

Ordre du jour :

- 250310-01 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2025
- 250310-02 Défense incendie : « maison bleue » Demandes de subventions
Questions diverses et informations diverses

N°250310-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Lecture faite, le compte rendu de la séance du 27 janvier 2025, est approuvé à l'unanimité des Membres alors présents ou représentés sans observation ni demande de modification

N°250310-02 : DEFENSE INCENDIE « MAISON BLEUE » DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une protection incendie commune avec la commune de Valliquerville est envisagée au niveau de la RD 5 du lieu-dit « la maison bleue » limitrophe entre les deux communes

Monsieur le Maire présente au conseil les devis concernant l'acquisition et le raccordement d'un poteau incendie au lieu-dit « la maison bleue »

Les membres du conseil décident de l'installation de ce dispositif de défense extérieure contre l'incendie, ils décident d'adresser des demandes de subvention selon le montant obtenu par le syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central par le biais du groupement de commandes pour un montant raccordement compris de 3 366.00 € HT soit 4 039.20 € TTC.

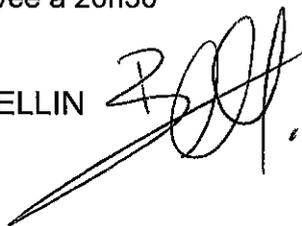
Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide d'inscrire la dépense totale, soit 4 039.20 € ttc au budget communal dans un programme d'investissement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de service dès que la décision d'octroi de subvention sera connue

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 31 mars 2025.

Séance levée à 20h30

Le Maire
Claude BELLIN



La secrétaire de séance
Karine DUVAL

